

Votre ophtalmologiste vous a prescrit une correction visuelle et vous aimeriez comprendre à quoi elle correspond. Voici quelques explications qui vous aideront à déchiffrer votre prescription.

1° **Œil** : OD - Œil droit et OG - Œil gauche.

2° **Puissances** : elles expriment le degré de myopie (signe -) ou d'hypermétropie (signe +) en *dioptries*.

3° **Astigmatisme ou parfois incorrectement nommé *Astigmatie*** : s'exprime par une puissance en *dioptries* et une orientation (axe) en degrés (°).

4° **Addition** : Ne concerne (sauf cas particuliers) que les personnes presbytes (apparition de la presbytie vers 40 ans). L'addition permet de corriger le défaut de mise au point (en vision de près), lié à l'âge. Elle s'ajoute à une éventuelle correction de la vision de loin (myopie / hypermétropie / astigmatisme).



